

## PV DE LA COMMISSION des Finances

Date de la réunion : le 17 novembre 2022 à 19H30

Mairie d'Amboise – Salle Yvonne Gouverné

Réunion en présentiel et visioconférence

Convocation envoyée le 25/11/2022

NOM	PRENOM	QUALITE	PRESENCE
BOUTARD	Thierry	Maire	Excusé
LEONARD	Marc	Adjoint	Présent
PRIEUR	Thierry	Adjoint	Absent
MOUSSET	Jacqueline	Adjointe	Excusée
HUREAU	Marie-France	Conseillère	Excusée
OFFROY	Alain	Conseiller	Absent
JOURDAIN	Elisabeth	Conseillère	Présente
LEVEAU	Rémi	Conseiller	En visio
VERNE	Claude	Conseiller	En visio
GUICHARD	Sandra	Conseillère	En visio
SUPPLY	Nathalie	Conseillère	En visio
COUHE	Evelyne	Directrice SC Finances	Présente

**Déroulé de la commission :**

L'ordre du jour de la commission est abordé, point par point.

**Octroi d'une garantie d'emprunt à CDC Habitat Social :** ce dossier a déjà été présenté lors de la commission des finances du 17 novembre dernier. Monsieur LEONARD apporte des compléments d'information : l'obtention du prêt pour cette opération est conditionnée à l'octroi de la garantie par la Ville et par le Conseil Départemental. CDC Habitat Social, faisant partie de la Caisse des Dépôts et Consignations, le risque financier pour la Ville est nul.

Madame GUICHARD rapporte la critique faite au financement de ces opérations pour des logements sociaux haut de gamme au détriment d'opérations plus sociales. Ce n'est pas le cas à Amboise puisque la Ville accorde toujours sa garantie aux bailleurs sociaux qui interviennent sur son territoire. Monsieur LEONARD va contacter l'organisme afin d'en connaître plus sur cet aspect.

**Avance sur la subvention versée au C.C.A.S. avant le vote du BP 2023 :** Monsieur LEVEAU demande si c'est un montant habituel. En effet, la Ville verse chaque année au CCAS une avance de 50% de la subvention votée au BP précédent pour que la structure puisse payer notamment ses frais de personnel sans problème de trésorerie.

**Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023 :**

Monsieur LEVEAU demande pourquoi la maîtrise d'œuvre pour l'épicerie sociale n'a pas été mise en DM. Il lui est précisé que si le marché n'est pas notifié avant le 31-12, les crédits devront être prévus en 2023.

Il demande également pourquoi les travaux de la rue Victor Hugo ne sont pas prévus dans la liste : cette opération étant montée en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP), il n'y a pas lieu de la prévoir dans cette délibération.

Concernant la somme de 4 000 € prévue pour l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, le budget prévu en 2022 était de 14 000 € et 13 595.99 € étaient déjà versés au 21-11 (soit 53 aides accordées).

**Rapport sur l'augmentation des coûts de l'énergie :**

Monsieur LEONARD demande s'il y a des questions sur le document transmis. Les élus présents disent ne pas avoir eu le temps d'en prendre connaissance.

Néanmoins M. LEVEAU demande quelles anticipations sont faites au-delà de 2023. Il lui est répondu que le plan d'économies d'énergie qui a été présenté en Conseil devrait produire ses effets au-delà de 2023.

Monsieur LEVEAU exprime son doute quant à la profondeur de la réflexion.

**Rapport sur les dépenses détaillées de fonctionnement et d'investissement :**

Monsieur LEONARD demande s'il y a des questions sur le document transmis. Les élus présents disent ne pas avoir eu le temps d'en prendre connaissance.

En plus des questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur LEONARD aborde 2 autres dossiers :

*Les membres de la Commission ont pris connaissance des dossiers présentés par Monsieur Marc Léonard.*

**Relais SEPIA – Soutien financier de la Ville d'Amboise :** Monsieur LEONARD présente le nouveau plan de financement.

**Pour mémoire, le Plan de financement présenté en Conseil Municipal du 25/11/2022**

<b>Financeurs</b>	
▪ Fonds Friche	355 890 €
▪ Région Centre Val de Loire – CRST	150 000 €
▪ Conseil Départemental 37 – aides déléguées Etat	92 000 €
▪ Conseil Départemental 37 – aides directes	64 000 €
▪ Action logement	70 000 €
▪ Caisse de Retraites	225 000 €
▪ Communauté de communes du Val d'Amboise	130 000 €
▪ <b>Ville d'Amboise</b>	<b>100 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 186 890 €</b>
<b>Emprunts</b>	
▪ Prêt CARSAT	468 697 €
▪ Autres emprunts	1 120 075 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 558 772 €</b>
<b>Fonds propres VTH</b>	
	<b>375 984 €</b>

**Nouveau plan de financement :**

<b>Financeurs</b>	
▪ Fonds Friche	355 890 €
▪ Région Centre Val de Loire – CRST	180 000 €
▪ Conseil Départemental 37 – aides déléguées Etat	92 000 €
▪ Conseil Départemental 37 – aides directes	114 000 €
▪ Action logement	70 000 €
▪ Caisse de Retraites	225 000 €
▪ Communauté de communes du Val d'Amboise	100 000 €
▪ <b>Ville d'Amboise</b>	<b>30 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 186 890 €</b>
<b>Emprunts</b>	
▪ Prêt CARSAT	468 697 €
▪ Autres emprunts	1 120 075 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 558 772 €</b>
<b>Fonds propres VTH</b>	
	<b>395 984 €</b>

Madame SUPPLY demande si un effort supplémentaire des financeurs est possible compte tenu de la vente en dessous du prix des domaines et de la somme demandée à la Communauté de communes dont la situation financière n'est pas bonne.

Monsieur LEONARD indique que l'on est arrivé au maximum des négociations.

Madame GUICHARD voudrait des informations sur le financement à venir des coûts de fonctionnement.

### **Réalisation d'un emprunt :**

Les conséquences du vote contre la réalisation d'un emprunt de 2 M€ sont exposées dans le tableau ci-joint.

Sans emprunt, on impacte le résultat global 2022. Le besoin de financement de la section d'investissement (réalisé + restes à réaliser) absorbe l'excédent de la section de fonctionnement et donc impacte le budget 2023 avec une capacité d'auto-financement fortement négative, ce qui est interdit.

Pour information, Madame Baudu, responsable du SGC de Loches s'inquiète de ce refus et de ses conséquences sur les finances de la Ville.

Afin de pouvoir présenter un nouveau projet de délibération pour cet emprunt, il a une fois de plus été demandé aux organismes bancaires d'actualiser leurs offres pour le 2-12. Sur 6, seules 3 banques ont répondu favorablement dans les délais, la Caisse d'épargne, la Banque Postale et la Société générale. Collecticity a répondu le 3-12.

Seule la Banque Postale a fait une offre dont la validité va jusqu'au 16-12, ce qui garantit les conditions jusqu'au Conseil du 14-12. Elle a actualisé son offre avec toujours une phase de mobilisation sur 11 mois, ce qui permet de ne mobiliser les fonds qu'en fonction des besoins de trésorerie et de ne pas payer des intérêts inutilement.

Elle a retiré l'option revolving qui permettait, durant la phase de mobilisation, d'effectuer des tirages et des remboursements comme une ligne de trésorerie, ce terme ayant suscité les réticences de certains élus.